

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 Avril 2023
Date de publication 21/04/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 20
Pouvoirs 1
Votants 21
Absents excusés 7

L'an deux mille vingt trois

Le jeudi 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. GATIGNOL Serge, Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain

Absents excusés : M. RAY François, M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine).

Absent : M RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 23/40. FINANCES PUBLIQUES - DEMANDES DE FINANCEMENT – RESTRUCTURATION DES ECOLES

Par délibération n°23/39, le conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires de centre-ville et à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative.

Ce marché comprend une tranche ferme relative à l'étude de faisabilité et deux tranches conditionnelles, l'une concernant le programme de travaux « Réorganisation et regroupement de deux écoles élémentaires et maternelles » ; et l'autre concernant le programme de création du pôle culture, jeunesse et vie associative.

Il est proposé à cette séance d'adopter **le plan de financement de l'opération de restructuration des établissements scolaires de centre-ville.**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°04/22 du conseil municipal réuni en séance du 11 février 2022, sollicitant l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre bourg » sur les années 2022-2026.

RECEPTE  
003-210301180-20230419-23-40-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

**Vu** la délibération n°144/22 du conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022, relative à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, qui fixe le projet de territoire, les fiches actions et la programmation,

**Vu** la délibération n°23/39 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires de centre-ville et à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative.

**Considérant** qu'il convient de délibérer sur le plan de financement de l'opération de restructuration des écoles de centre-ville, et de solliciter les subventions auprès des différents partenaires financeurs.

**Sur proposition de Madame Bertolucci, Adjointe au Maire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération restructuration des écoles de centre-ville ci-dessous :

<b>RECETTES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Etat DETR	600 000 €	39%		300 000 €	300 000 €
FONDS VERT	190 000 €	12%		100 000 €	90 000 €
Région CONTRAT AMBITION REGION	300 000 €	19%	81 329 €	190 099 €	28 572 €
Département RCVCB	76 014 €	5%	25 338 €	25 338 €	25 338 €
Communauté de communes FDS CONCOURS	34 696 €	2%		34 696 €	
CAF	36 090 €	2%			36 090 €
Autofinancement / emprunt	309 200 €	20%	26 666 €	162 534 €	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 546 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>133 333 €</b>	<b>812 667 €</b>	<b>600 000 €</b>

**MANDATE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces demandes,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget principal.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
003-210301180;20230419-23-40-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2023